



CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

PRIMAIRE

École St-Malo
Régulier : 418 686-4040, poste 4043

AOÛT 2018					SEPTEMBRE 2018					OCTOBRE 2018					NOVEMBRE 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1	2	3	3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	1	2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵				1 ²	2 ³
6	7	8	9	10	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	8	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸
13	14	15	16	17	17	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	15 ⁹	16 ¹⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	12 ⁹	13 ¹⁰	14 ¹	15	16
20	21	22	23	24	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶
27	28	29 ¹	30 ²	31 ³						29 ⁹	30 ¹⁰	31 ¹			26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹⁰	30 ¹
DÉCEMBRE 2018					JANVIER 2019					FÉVRIER 2019					MARS 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3 ²	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶		1	2	3	4					1 ⁴					1 ³
10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹⁰	14 ¹	7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹⁰	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	4	5	6	7	8
17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	14 ¹	15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	11 ¹⁰	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸
24	25	26	27	28	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25 ¹⁰	18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22	18 ⁹	19 ¹⁰	20 ¹	21 ²	22
31					28	29 ¹	30 ²	31 ³		25 ⁹	26 ¹⁰	27 ¹	28 ²		25 ³	26 ⁴	27 ⁵	28 ⁶	29 ⁷
AVRIL 2019					MAI 2019					JUIN 2019									
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V					
1 ⁸	2 ⁹	3 ¹⁰	4 ¹	5 ²			1 ⁸	2 ⁹	3 ^{*10}	3 ^{*9}	4 ¹⁰	5 ¹	6 ²	7 ³					
8 ^{*3}	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	6 ¹	7 ²	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸					
15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18 ¹	19	13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17	17 ⁹	18 ¹⁰	19 ¹	20 ²	21 ³					
22	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	20	21 ¹⁰	22 ¹	23 ²	24 ³	24	25	26	27	28					
29 ⁶	30 ⁷				27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	30 ⁷	31 ⁸										

LÉGENDE

- Journée de congé
- Journée pédagogique fixe
- Semaine de relâche
- Début d'étape
- Fin d'étape

Début de l'année scolaire : 29 août 2018

Fin de l'année scolaire : 21 juin 2019

* 3 mai 2019: Journée pédagogique annulée en cas d'une 1^{re} fermeture

* 8 avril 2019: Journée pédagogique annulée en cas d'une 2^e fermeture

* 3 juin 2019: Journée pédagogique annulée en cas d'une 3^e fermeture

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Début de l'année scolaire :** Le mercredi 29 août 2018
- Ouverture du service de garde :** Le mercredi 29 août 2018 de 7 h 15 à 17 h 45
- Fête de la rentrée :** Le vendredi 31 août 2018 (en après-midi)
- Assemblée générale pour tous :** Le mercredi 5 septembre 2018 de 18 h 15 à 19 h
- 1^{re} rencontre de parents :** Préscolaire 4 et 5 ans : le mardi 28 août 2018 de 18 h 15 à 19 h
..... Régulier et adaptation : le mercredi 5 septembre 2018 de 19 h 15 à 20 h 15
- Prise de photo :** Le jeudi 20 septembre 2018 à partir de 8 h 20
- 1^{re} communication aux parents et remise des bulletins :** Le jeudi 11 octobre 2018
..... Le jeudi 15 novembre 2018 (1^{re} étape)
..... Le jeudi 14 mars 2019 (2^e étape)
..... Le jeudi 27 juin 2019 (3^e étape)

Fin de l'année scolaire : Le vendredi 21 juin 2018

Site Internet de l'école Saint-Malo : <http://cscapitale-ecole-st-malo.ca>

Absences et retards : 418 686-4040, poste 4043 (faites le 2 pour la boîte vocale dédiée aux absences).

Déclaration des maladies infectieuses

Nous vous demandons d'aviser le secrétariat si votre enfant est atteint de l'une des maladies suivantes, car des mesures seront prises dans l'école :

Coqueluche	Gale	Impétigo
5 ^e maladie (érythème infectieux)	Hépatite A	Méningite virale
Infection à méningocoques	Infections à streptocoques et scarlatine	Pédiculose (poux)
Mononucléose	Oreillons Rubéole	Teigne du corps
Rougeole	Varicelle	
Teigne du cuir chevelu	Gastro-entérite	

VOUS ÊTES INSATISFAIT D'UN SERVICE OU D'UNE DÉCISION RENDUE ?

Soucieuse d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, la Commission scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre :

- Étape 1** Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.
- Étape 2** Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.
- Étape 3** Formuler une plainte au secrétaire général de la commission scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.
- Étape 4** Formuler une plainte au protecteur de l'élève. Adressez votre requête au Protecteur de l'élève par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca, par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à Protecteur de l'élève, Commission scolaire de la Capitale, 1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5.

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez le cscapitale.qc.ca.

École Saint-Malo
286, rue Marie-de-l'Incarnation Québec (Québec) G1N 3G4
418 686-4040, poste 4043

Organisation scolaire : 418 686-4040, poste 2204
Transport scolaire : 418 525-8121

418 686-4040 | cscapitale.qc.ca